

Les Parcs révisent leur projet de territoire, où en sont-ils en 2023 ? Qu'est-ce que cela implique ?



Chacun des 58 Parcs naturels régionaux de France dispose d'un projet de territoire local qui dirige les actions du Parc et de ses partenaires. Ce projet de territoire s'appelle la Charte du Parc et fonde le classement d'un territoire en Parc naturel régional pour une durée de 15 ans. Pour renouveler ce label, le Parc et ses partenaires doivent se remettre autour de la table pour élaborer un nouveau projet, adapté aux enjeux actuels du territoire, tout en se projetant dans un futur qui correspondrait aux idéaux de ceux qui l'habitent et qui y travaillent. C'est un exercice de prospective indispensable qui permet d'anticiper les enjeux de long terme ! On dit alors que le Parc est en révision de charte.

Une charte de Parc c'est quoi ?

La Charte est composée de plusieurs documents : un projet politique et stratégique qui exprime la vision politique et la volonté collective, un projet opérationnel, un plan de parc qui représente de manière cartographique le projet opérationnel du Parc et des annexes qui peuvent contenir des documents plus précis sur certains sujets.

La révision de charte suit une méthodologie rigoureuse

La révision d'une Charte de Parc doit respecter des règles de procédure et de mise en consultation qui sont énoncées dans les parties réglementaires et législatives du code de l'environnement. Cette révision de la Charte du Parc dure environ 4 ans et demi, afin d'être finalement validée par un décret signé du Premier ministre et du Ministre de l'environnement. Tous les Parcs naturels régionaux sont assujettis à la révision de leur charte pour conserver le label Parc.

Au cours de la procédure de révision, la Fédération des Parcs est chargée de rendre un avis sur les projets de Charte. C'est à mi-parcours de la révision que cette étape a lieu.

Révision de charte et avis de la Fédération des Parcs, un moment crucial

C'est un moment important de la vie des Parcs, car la Fédération vient avec d'autres acteurs tels que le Conseil national de protection de la nature. Ensemble ils rencontrent les élus, les habitants et les acteurs qui font le territoire : agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique, artisans préservant les ressources et les savoir-faire locaux, associations de découverte de la nature, etc.

Le Parc présente les actions qu'il a mis en place lors des 15 dernières années et les actions qu'il mettra en place pour les 15 prochaines, il présente aussi les sites emblématiques de son territoire : paysagers, culturels et habités.

Les échanges et les débats doivent permettre de faire de ce nouveau projet de territoire un document ambitieux et stratégique, poussant le territoire vers un développement vertueux.

2023, une année charnière pour 14 Parcs du réseau

En 2023, ce sont les Parcs à échéance 2025 qui présentent leur projet à la Fédération, ils sont 14, autant de visites et d'avis à rendre !

Entre les mois de mars et d'octobre 2023, 6 Parcs vont présenter leur nouvelle Charte et accueillir la Fédération sur leur territoire.

Les Pyrénées-Ariégeoises ont reçu la Fédération en mars dernier, fin mai c'est au tour du Queyras, début juin ce sont la Montagne de Reims et les Marais du Cotentin et du Bessin, début juillet il y aura le Perche, en octobre la Brenne et d'ici la fin de l'année, probablement l'Avesnois, les Ardennes et le Pilat. Bon travail aux équipes et aux élus !

Repères

Comment se traduit concrètement un projet de territoire ?

Ce projet de territoire répond aux 5 missions des parcs qui sont :

- La protection des paysages, de la biodiversité et du patrimoine culturel local
- L'aménagement du territoire
- Le développement économique, social et culturel
- L'éducation
- L'expérimentation

Concrètement le projet de territoire des Parcs proposent des actions telles que : le développement de l'agro-écologie, la préservation du pastoralisme, la restauration des zones humides, des cours d'eau, la création d'une trame de vieux bois dans les milieux forestiers, l'extinction des éclairages nocturnes pour préserver et favoriser le développement de la faune, la mise en place d'Aire Terrestres Educatives pour éduquer les enfants à la préservation de la nature du quotidien, la maîtrise de l'artificialisation des sols, la naissance de projets d'énergie renouvelables publics et portés par les citoyens, le développement d'un éco-tourisme respectant la nature...